



## CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-GENIS-LES-OLLIÈRES

SEANCE DU 02 AVRIL 2026

Délibération n° 2026.26

**OBJET : Désignation des délégués de la commune au Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron, du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC).****MEMBRES PRÉSENTS :**

Stéphane ANTHOARD, Paulette BERNABEU, Vincent BOUDE, Stéphane CAGNY, Anne CALENDRAS, Lyliane CHARPENTIER, Pierre CICCIU, Didier CRETENET, Céline CUCUMEL, Bérengère DETOEUF, Joffrey DUPOIZAT, Marion FAURE, Philippe GONNAND, Ghislain HECK, Nathalie JOIE, Elodie JUNIQUE, Elise MICHALLET, Céline NERIEUX, Leopold PASTOR, Hector PENIN, Joëlle ROCHE, Arnaud ROY, François SAVIGNY, Carole SCHIEPAN, Cyrielle TABOUILLOT GRANGE, Agnès VERPILLAT

**MEMBRES ABSENTS REPRÉSENTÉS :**

Valérie BILLEQUIN	pouvoir donné à	Joffrey DUPOIZAT
Christophe MARAUX	pouvoir donné à	Arnaud ROY
Thierry PASQUIER	pouvoir donné à	Marion FAURE

**MEMBRES ABSENTS :****SECRETAIRES DE SEANCE, désigné au titre de l'article L.2125.15 du CGCT : Paulette BERNABEU**

Céline NÉRIEUX-SAURET, 7<sup>ème</sup> Adjointe au Maire en charge de l'Environnement et de la Communication expose que le Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC) est un syndicat mixte ouvert composé de 5 intercommunalités et 19 Communes.

Le Sagyrc assure la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) et plus particulièrement :

- L'aménagement du bassin versant de l'Yzeron L'entretien et l'aménagement de l'Yzeron, du Ratier, du Charbonnières et de leurs affluents, des canaux et des plans d'eau.
- La défense contre les inondations
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Le SAGYRC

Il est administré par un Conseil Syndical composé de 38 conseillers syndicaux titulaires et 38 suppléants représentant la Métropole de Lyon, la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais, la Communauté de Communes de la Vallée du Garon, la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle, la Communauté de Communes des Monts Du Lyonnais et les 19 Communes membres.

Chaque Commune doit élire au sein de son Conseil municipal 1 conseiller titulaire et 1 conseiller suppléant selon les mêmes modalités que l'élection prévue pour l'élection du Maire à savoir au scrutin uninominal et à la majorité absolue. Le Conseil municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder par scrutin secret.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-7 et L.5212-7,

VU les statuts du SAGYRC

VU le Code général des Collectivités territoriales et notamment son article L 2121-21

**CONSIDERANT** comme le rapporte Céline NÉRIEUX-SAURET, 7<sup>ème</sup> Adjointe au Maire qu'il convient de procéder à 2 désignations pour chaque délégué de la commune au SAGYRC

**CONSIDERANT** les candidatures déposées pour le 1<sup>er</sup> poste de conseiller titulaire : Céline NÉRIEUX-SAURET, Hector PENIN

**CONSIDERANT** les candidatures déposées pour le 1<sup>er</sup> poste de conseiller suppléant : Nathalie JOIE, Hector PENIN

**CONSIDERANT** que la proposition de voter pour chaque poste au scrutin public à main levée a été votée à l'unanimité

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE à l'unanimité de procéder au vote au scrutin public à main levée pour chacun des postes titulaire et suppléant**
- **PROCEDE à la désignation de chaque délégués de la commune au SAGYRC**
- **DESIGNE à la majorité de 23 voix Céline NERIEUX SAURET conseillère titulaire déléguée**
- **DESIGNE à la majorité de 23 voix Nathalie JOIE conseillère suppléante déléguée**

**Résultat du vote : MAJORITÉ – 1 ABSTENTION (Anne CALENDRAS)**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Extrait certifié conforme.

Certifiée exécutoire dès sa publication compte tenu de sa transmission au Représentant de l'État le 03/04/2026

**Saint-Genis-les-Ollières, le 02 avril 2026.**

**Le Maire,**

**Joffrey DUPOIZAT**



**Le secrétaire de séance,  
Paulette BERNABEU**

